



**Comité national de la recherche scientifique
Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS**

Compte rendu de la réunion du 2 juillet 2013

Présents

Pour l'InSHS, Patrice BOURDELAIS, directeur scientifique

Pour le Comité national, Philippe BÜTTGEN, président de la section 35, président de la Conférence des présidents du Comité national ; Philippe COULANGEON, président de la section 36 ; Véronique DARRAS, membre du bureau de la section 31 ; Georges DI SCALA, président de la section 26 ; Denis ECKERT, président de la section 39 ; Christophe JAFFRELOT, président de la section 40 ; Cécile MEADEL, présidente de la CID 53 ; Pierre MORET, président de la section 32 ; Claire MOURADIAN, présidente de la section 33 ; Anne REBOUL, présidente de la section 34 ; Christiane WEBER, présidente de la CID 52 ; Jean-Benoît ZIMMERMANN, président de la section 37.

Excusés

Marc ABELES, président de la section 38 ; Bruno MAUREILLE, président de la section 31.

Dans son courrier d'invitation, Patrice BOURDELAIS faisait part de son souhait de « reprendre le rythme de deux réunions par an qu'[il] avai[t] instauré avec les Président(e)s de la mandature précédente ». Il précisait que « ces rencontres collectives permettent d'échanger sur les sujets transversaux à l'InSHS, elles conduisent aussi à aborder de nombreuses questions plus particulières sur les recrutements, les affectations, les dynamiques de constitution et de fermeture des unités » (courrier de l'InSHS du 27 juin 2013).

La réunion faisait suite à une session ouverte du Conseil scientifique de l'InSHS, à laquelle les présidents de section avaient été conviés. L'ordre du jour de cette session incluait, outre le discours de politique générale du directeur de l'InSHS et un débat sur la version préparatoire du rapport de prospective du CSI, une discussion sur les « thématiques principales de recrutement de la mandature » (courrier du Secrétariat général du Comité national, 20 juin 2013).

Patrice BOURDELAIS ouvre la réunion en indiquant qu'outre les sujets listés dans son courrier d'invitation, les rencontres régulières avec les présidents de section devront permettre d'évoquer les arbitrages sur les volumes de postes au recrutement ainsi que les modalités de la communication entre la direction de l'InSHS et les sections du Comité national. Une nouvelle réunion aura donc lieu à la rentrée 2013, pour un échange sur la ventilation des postes. La discussion avec le Comité national permet également d'aborder les questions liées au périmètre

disciplinaire des sections. Une réunion sur l'archéologie aura ainsi lieu le 11 septembre 2013 ; y participeront Françoise LE MORT, directrice adjointe scientifique pour la section 32, et les présidents des sections 31, 32 et 33.

Pour cette première prise de contact, Patrice BOURDELAIS souhaite notamment discuter de la possibilité d'un affichage de grandes thématiques prioritaires de recrutement qui pourraient se substituer aux coloriages et fléchages de postes jusqu'ici privilégiés à l'InSHS. Les fléchages et coloriages se sont selon lui révélés utiles dans les situations où il n'existait pas de consensus entre les sections et l'Institut sur ce qui doit faire fait l'intérêt scientifique des recrutements au CNRS, même si la mise au point de ces coloriages n'excluait pas la discussion. La situation a toutefois évolué et Patrice BOURDELAIS observe que sur certaines thématiques prioritaires de l'Institut, les recrutements ont dépassé le volume de coloriages de postes mis au concours des sections (16 recrutements dans le domaine des aires culturelles pour 10 postes coloriés).

Au cours de la réunion du Conseil scientifique de l'InSHS, Georges DI SCALA, président de la section 26, avait attiré l'attention sur la culture du recrutement ouvert qui prévaut à l'Institut national des sciences biologiques (INSB), auquel la section 26 est également rattachée. Revenant sur ce sujet à la demande des présidents de section, Patrice BOURDELAIS répond en constatant l'existence d'un dialogue plus suivi entre l'INSB et les sections du Comité national ; cette différence tient à l'inégalité des effectifs d'encadrement entre Instituts. Des affichages thématiques plus généraux et pluriannuels permettraient selon lui de donner davantage de visibilité au travail des sections en vue des concours.

Philippe BÜTTGEN propose une liste de sujets de discussion mise au point lors d'une réunion préparatoire avec les présidents de section :

- concours chercheurs 2013 : résultats des jurys d'admission CR et DR ;
- affectation des lauréats du concours chercheurs ;
- évaluation des Unités de service et de recherche du CNRS (USR) adossées au Unités mixtes des Instituts français à l'étranger (UMIFRE) ;
- concours de recrutement, par la voie contractuelle, des chercheurs en situation de handicap (article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984) ;
- thématiques prioritaires de recrutement et modalités de la communication entre l'InSHS et les sections du Comité national.

L'accord se fait sur cette liste de sujets.

Concours chercheurs 2013

Un point est fait à propos des modifications opérées sur les classements des jurys d'admissibilité par les jurys d'admission du concours 2013 :

- CR : une inversion de classement au concours 37/03 (CR2) ; concours 53/05 (un poste de CR2) déclaré infructueux par le jury d'admission ;
- DR : une inversion de classement au concours 36/01 (DR2).

Sur la constitution des jurys d'admission, Patrice BOURDELAIS relève une difficulté caractéristique des gros instituts du CNRS, comme l'est l'InSHS : les règles de constitution de ces jurys font qu'il est impossible que toutes les sections du Comité national y soient représentées

chaque année. La section 37 n'était pas représentée en 2013 ; la rotation de l'an prochain l'inclura à nouveau.

Denis ECKERT rappelle l'obligation de confidentialité qui encadre les procédures de concours, les délibérations des jurys d'admissibilité et d'admission. Il estime que cette situation porte préjudice aux candidats, surtout si l'on compare les concours chercheurs du CNRS à d'autres concours de recrutement de la fonction publique, comme l'agrégation où les candidats bénéficient d'un retour plus ouvert de la part des jurys. Une barrière s'instaure de fait entre les candidats et leurs évaluateurs.

Patrice BOURDELAIS observe que l'obligation nouvelle de rapports d'audition pour les concours ayant impliqué des auditions en sous-sections de jury pourra aider à résoudre en partie cette difficulté. Ces rapports d'audition sont consultables sur demande par les candidats. En revanche, les rapports sur les candidats classés admissibles ne sont pas publics. Les jurys d'admission ne produisent pas de rapports et leurs membres sont tenus à l'obligation de confidentialité.

Jean-Benoît ZIMMERMANN fait état du courrier qu'il a adressé à Patrice BOURDELAIS à la suite du déclassement intervenu au concours 37/03. La section 37 a été choquée par la décision du jury d'admission CR de l'InSHS : celui-ci ne disposait pas d'une vision d'ensemble des dossiers, non plus que des prestations d'audition. Aucun dialogue explicite n'a été noué en amont du jury d'admission avec le directeur adjoint scientifique en charge de la section ; l'occasion d'explicitier d'éventuelles divergences d'appréciation n'a pas été saisie. Le déclassement décidé par le jury d'admission frappe une discipline minoritaire, la gestion, qui a ses propres règles de publication, ainsi qu'une thématique, la souffrance au travail, qui requiert un réel travail de terrain, allié à une forte prise de risque scientifique.

Patrice BOURDELAIS déplore la dérive bibliométrique observée de longue date dans la communauté des économistes. Jean-Benoît ZIMMERMANN souligne que la nouvelle mandature s'est donnée pour objectif une analyse sur le fond des dossiers dans leur diversité, qui doit savoir s'éloigner de critères strictement bibliométriques, ainsi qu'il aurait fallu le faire dans le dossier déclassé.

Concours handicap

Philippe BÜTTGEN présidera le 11 juillet le jury d'interclassement en vue du recrutement par la voie contractuelle de chercheurs en situation de handicap. Il se fait l'écho de l'embarras ressenti par plusieurs sections devant les disparités dans la présentation des dossiers de candidature : certains, extrêmement succincts, se prêtaient difficilement à l'expertise. La dématérialisation des dossiers, dans leur intégralité, apparaît comme la condition d'un examen aussi exigeant que dans les concours ordinaires. Il est donc souhaitable que les Instituts du CNRS interviennent en ce sens auprès du Service central des concours (DRH) et de la Direction des systèmes d'information. Patrice BOURDELAIS en convient.

Évaluation des USR-UMIFRE

Philippe BÜTTGEN regrette que l'InSHS ait demandé au SGCN de faire retirer de l'ordre du jour de la session de printemps 2013 l'examen des dossiers déposés par les USR en cotutelle

CNRS/Ministère des affaires étrangères (MAE)¹. Cette décision pénalise les unités concernées, qui ne sont pas responsables des dysfonctionnements constatés dans les évaluations de l'AERES, non plus que de l'incapacité où celle-ci s'est trouvée de constituer des comités de visite dans les délais impartis.

Denis ECKERT rappelle que la section 39 est très concernée par l'implication du CNRS dans les UMIFRE et qu'elle a la première lancé l'alerte sur les conditions de leur évaluation en 2013. Diverses missions commanditées par le MAE et par la Cour des comptes ont également contribué à retarder l'évaluation de ces unités.

Patrice BOURDELAIS insiste sur la forte spécificité des UMIFRE : leurs critères d'évaluation doivent être adaptés à leurs conditions de fonctionnement et notamment au fait que leurs chercheurs sont par définition de passage. En outre, ces unités peuvent être très différentes les unes des autres : le CRFJ de Jérusalem, par exemple, a un vrai conseil scientifique, ce qui n'est pas le cas partout. Le MAE a accepté que certains IFRE soient transformés en unités de recherche, et il y a même trouvé son avantage ; la conciliation des points de vue, avec le Quai d'Orsay mais aussi avec les postes, n'est cependant pas toujours aisée à obtenir. La situation est actuellement mouvante et l'on attend des précisions sur le devenir des UMIFRE, des unités mixtes internationales (UMI) du CNRS mais aussi des écoles françaises à l'étranger, autour desquelles des réorganisations pourraient s'opérer. Au total, le système apparaît très porteur pour les thématiques de recherche du CNRS mais il n'exclut pas les tensions et les disparités. Patrice BOURDELAIS constate une attractivité variable d'une UMIFRE à l'autre mais relève aussi le poids des considérations diplomatiques. La situation des UMI, dans lesquelles l'organisme se lie à des institutions scientifiques étrangères, est naturellement autre. L'évaluation des USR-UMIFRE permettra de rouvrir la discussion, au moment où les interlocuteurs du CNRS changent au MAE.

Affectations des lauréats 2013 dans les unités de recherche

Patrice BOURDELAIS confirme que l'InSHS a rendu ses arbitrages ; la dernière étape sera la décision du président du CNRS, qui comme chaque année sera directement notifiée aux lauréats. Un effort particulier de répartition a été fait, mais en 2013 la proportion d'affectations en Île-de-France avoisinera encore 60%. La question est délicate, l'Institut ayant une responsabilité particulière dans la réussite des nouveaux chercheurs au cours de leur première année de carrière au CNRS ; il importe pour cette raison de respecter leurs intérêts. Patrice BOURDELAIS s'engage à

¹ Courrier de l'InSHS aux présidents de section, 3 juin 2013 : « Il y a actuellement 7 USR (co-tutelle MAE) déposées dans e-valuation pour évaluation par les sections du Comité national. Certaines sections ont débuté leurs travaux, mais de nombreux problèmes sont apparus :

1/ Cette première évaluation des unités internationales se fait sans notre lettre de cadrage que nous avons envoyée à l'AERES.

Sans ces critères d'évaluation, l'hétérogénéité des structures rend très difficile vos travaux d'évaluation.

2/ Le planning pour les dépôts de dossier à l'AERES jusqu'en Mars, a entraîné la présence de beaucoup de dossiers incomplets dans e-valuation et parfois l'absence de rapport AERES.

3/ Le formulaire modèle AERES n'a pas toujours été respecté par les Unités, créant des disparités dans la composition des dossiers.

Pour tous ces motifs, il apparaît pour l'Institut et pour certain(e)s président(e)s que l'évaluation, dans ces conditions, risquait de produire des inégalités entre les USR et même rendre impossible la rédaction d'un rapport d'évaluation scientifique convenable.

L'Institut a donc demandé au SGCN que soient supprimées les évaluations des 7 USR concernées du Printemps 2013 et différées à l'Automne 2013. Après avoir complété tous les dossiers, l'Institut créera des demandes d'Expertise auprès du CoNRS, en Septembre pour une évaluation à l'Automne 2013 ».

communiquer aux sections les décisions d'affectation des lauréats lorsque celles-ci seront définitives.

Pierre MORET relève le cas d'un lauréat affecté en région parisienne malgré son souhait d'être rattaché à un laboratoire toulousain.

Thématiques prioritaires de recrutement

La discussion du matin au Conseil scientifique de l'InSHS a fait apparaître l'attachement des membres du Conseil et des présidents de section à une pratique ouverte des recrutements, qui limite le pilotage des thématiques (fléchages, coloriations) et soumet celui-ci, dans les cas où il doit être opéré, à un véritable processus délibératif. Philippe BÜTTGEN s'interroge sur la manière dont d'éventuelles « thématiques principales » de recrutement pourraient être portées à la connaissance des candidats. Les mots-clés pour la définition des champs d'expertise des sections sont d'ores et déjà publiés sur le site Internet du Comité national. S'il fallait encore définir des priorités thématiques, sous quelle forme apparaîtraient-elles dans l'Arrêté d'ouverture des concours (AOC), qui constitue la base réglementaire à partir de laquelle les sections et les instituts travaillent ? Ces priorités semblent en outre, dans la réflexion de l'InSHS, devoir faire l'objet d'une programmation pluriannuelle. Comment alors les transcrire dans un AOC renouvelé chaque année ? Patrice BOURDELAIS admet que sur ce point, il faudrait inventer.

Jean-Benoît ZIMMERMANN redoute la reconduction d'une logique de coloriations-fléchages, avec les risques qu'elle comporte dans un organisme, le CNRS, qui doit se donner pour mission de distinguer par ses recrutements les thématiques émergentes et/ou à risque. Celles-ci, par définition, ne sont pas repérables en amont. Philippe BÜTTGEN remarque que le rapport de conjoncture du Comité national peut permettre à chaque section d'identifier ses besoins en recrutement. Les sections devront s'atteler l'an prochain au rapport de conjoncture et pourraient s'aider des données renseignées par les directeurs d'unités dans l'application DIALOG. Patrice BOURDELAIS conclut que la définition par les sections de thématiques de recrutement devrait alors concerner le concours chercheurs 2015. Dans l'attente et pour les concours 2014, il accepte l'idée de ne pas procéder à des coloriations, sauf si certains sont demandés par des sections.

Questions diverses

Sur les **personnels ingénieurs et techniciens** (IT) dans les unités de l'InSHS, Patrice BOURDELAIS rappelle que le début de son mandat a été consacré à la résolution d'un certain nombre d'urgences. Aujourd'hui, toutes les unités de l'InSHS sont dotés d'au moins un gestionnaire. La contrepartie a été lourde pour la BAP D (Sciences humaines et sociales). À cette situation déjà difficile s'ajoutent les conséquences de la loi Sauvadet. L'élargissement de son interprétation a eu pour conséquence l'annulation de la campagne de mobilité NOEMI du printemps 2013 à l'InSHS. Pour l'automne, la seule marge de manœuvre réside dans le traitement des demandes de prolongation d'activité. Patrice BOURDELAIS complète ce tableau budgétaire par l'annonce d'une prochaine visite de la Cour des comptes à l'InSHS.

Sur les **unités de recherche**, Patrice BOURDELAIS indique qu'il a fallu déployer une insistance particulière pour que les effectifs chercheurs soient intégrés au calcul des dotations universitaires au UMR.

Les participants se livrent à un tour d'horizon sur la **situation des PRES** ou des entités qui doivent leur succéder. Patrice BOURDELAIS fait le pari que les résultats de l'appel à projets Initiatives d'excellence (IdEx) modifieront en profondeur le paysage de la recherche en SHS à Paris et en Île-de-France, comme le montrent déjà selon lui l'activité déployée par Paris Sciences et Lettres et par Sorbonne-Paris-Cité.

Une réflexion s'esquisse autour des **rapports d'évaluation des chercheurs à mi-vague** et sur la position de ces rapports au regard de RIBAC, qui pourrait fournir un grand nombre d'informations pertinentes aux évaluateurs dans les sections. Ce pourrait être un chantier à ouvrir à la CPCN.

Au terme de la réunion, l'accord se fait sur les points suivants :

- la réflexion sur les besoins des sections en thématiques de recrutement prendra appui sur la rédaction du rapport de conjoncture au cours de l'année 2013-2014 et sera finalisée pour le concours chercheurs 2015 ;
- la direction de l'InSHS accepte de ne pas recourir aux instruments du coloriage et du fléchage pour le concours chercheurs 2014, sauf sur demande expresse des sections.

*Compte rendu rédigé par Claire MOURADLAN et Philippe BÜTTGEN,
en lien avec les présidents des sections 26, 31-40 et des CID 52-53.*